

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 85-222 du 5 Juin 1985

chargeant le Camarade Girigissou GADO, Ministre de l'Equipement et des Transports de l'intérim du Camarade André ATCHADE, Ministre du Travail et des Affaires Sociales pour compter du 4 Juin 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1<sup>er</sup>. - Pour compter du 4 Juin 1985 le Camarade Girigissou GADO, Ministre de l'Equipement et des Transports est chargé de l'intérim du Ministre du Travail et des Affaires Sociales pendant l'absence du Camarade André ATCHADE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 5 Juin 1985

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2  
CPC 6 MET-MIAS 6 AUTRES MINISTERES 13 DFE-DLC-INSAE 6 IGE 4  
BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 PREFETS 6 JORPB 1.